



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deportes internes et resistants

Question écrite n° 10814

Texte de la question

M Jean-Jacques Weber attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur le voeu plusieurs fois exprime par le comite d'action regional des anciens de Tambow aupres de M le President de la Republique. Ceux-ci reclament en effet l'organisation de nouveaux pelerinages vers Tambow, sous reserve de pouvoir acceder aux sepultures des milliers d'Alsaciens du camp 188 et de la visite interieure de l'ancien « hopital » a Kirsanow et l'installation d'une necropole ou d'une stele du souvenir. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui preciser si la question a bien ete evoquee lors de la derniere entrevue de MM Gorbatchev et Mitterrand et quelle suite est reservee a cette revendication.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, le ministere des affaires etrangeres est deja intervenu a plusieurs reprises aupres des autorites sovietiques pour faciliter la visite des cimetieres ou sont inhumes des ressortissants francais incorpores de force dans la Wehrmacht. En octobre 1987, les autorites sovietiques avaient apporte une reponse a l'une des demarches effectuees par notre ambassade pour faciliter les pelerinages sur l'emplacement du camp de Tambow, ou ont ete internes de nombreux Alsaciens-Lorrains. Cette reponse, bien sur aussitot communiquee aux principales associations regroupant des anciens de Tambow, donnait satisfaction aux demandes francaises sur certains points, mais pas sur tous. Ainsi, si l'acces au cimetiere de Kirsanov ne soulevait pas de difficultes, les autorites sovietiques faisaient savoir que la demande de visite de l'emplacement des fosses communes, a Rada, ne pouvait pas etre examinee dans l'immediat, des travaux de restauration etant en cours. Par ailleurs, la visite de l'emplacement de l'ancien camp de Rada n'etait pas envisageable, celui-ci se trouvant dans une region fermee aux etrangers. Enfin, aucune reponse n'etait apportee a la demande d'erection d'une stele aux abords du camp. C'est pourquoi instruction a ete donnee recemment a notre ambassade a Moscou d'effectuer une autre demarche, afin d'evoquer a nouveau ces questions. Les services du ministere des affaires etrangeres, en liaison avec ceux du secretariat d'Etat aux anciens combattants, continueront a intervenir aupres des autorites sovietiques pour que les pelerinages projetes sur les sepultures des Francais tombes sur le front de l'Est puissent s'effectuer dans de bonnes conditions.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10814

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1989, page 1316